Modèle de l'écusson à délivrer au titulaire d'une autorisation D'utiliser la dénomination « terrain de camping à la ferme »

(article 2, 21°, du décret du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique)



<u>Légende</u>:

Forme: hexagonale sur pointe. <u>Dimension</u>: 280 mm X 320 mm.

<u>Couleur</u>: vert foncé : quadri c100 m0 j000 n35 / focoltone 2248 / Pantone 349C

vert clair : quadri c50 m0 j100 n0 / focoltone 1172 / Pantone 376 C gris foncé : quadri c30 m25 j45 n0 / Pantone 7536 C 100 % gris clair : quadri c12 m10 j15 n0 / Pantone 7536 C 40%

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 avril 2006 fixant les modèles des écussons des établissements d'hébergement touristique et des terrains de caravanage

Namur, le 5 avril 2006

B. LUTGEN